



Versailles GrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-12-32

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIÉ (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)
Mme Patricia GISLE
M. Arnaud HOURDIN
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIÉ)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7

000 000 0000 0000 0000 00
00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 000 000 000 000 000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000

- au Bureau :
 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - signer les conventions d'occupation temporaire nécessaires à l'exercice des compétences ;
 - signer les conventions relatives aux points d'apport volontaires (PAV) ;
 - signer les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs avenants ;
 - désigner les représentants de Versailles Grand Parc à la commission d'appel d'offres des dits groupements ;
 - donner un avis sur les demandes de subvention formulées par les communes membres auprès de l'Union européenne, l'Etat, des autres collectivités territoriales ou tout autre organisme, lorsque cet avis est requis par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme ;
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;
 - autoriser le dépôt de marques ;
 - prendre toute décision concernant l'attribution de fonds de concours exceptionnels aux communes pour le soutien aux investissements 2013 ;
 - prendre toute décision concernant l'attribution de fonds de concours éventuels à La Celle Saint-Cloud et Bougival dans le cadre de la mise en place de la vidéo-protection ;
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;
 - signer toute convention de gestion des fonds d'aide dans le cadre du programme Habiter mieux ;
 - attribuer un logement de fonction par nécessité absolue de service au Directeur général adjoint ;
 - déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme.

- au Président :
 - solliciter toutes subventions sur des opérations suivies par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme ;
 - procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie nécessaire au financement des opérations, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres selon une procédure adaptée telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, ainsi que tous les avenants s'y rapportant ;
 - décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans une limite de 30 000 € ;

- autoriser le dépôt de marques ;
- prendre toute décision concernant l'attribution de fonds de concours exceptionnels aux communes pour le soutien aux investissements 2013 ;
- prendre toute décision concernant l'attribution de fonds de concours éventuels à La Celle Saint-Cloud et Bougival dans le cadre de la mise en place de la vidéo-protection ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;
- signer toute convention de gestion des fonds d'aide dans le cadre du programme Habiter mieux ;
- attribuer un logement de fonction par nécessité absolue de service au Directeur général adjoint ;
- déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ;
- octroyer des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux ;
- solliciter des subventions ;
- autoriser la prise en charge immédiate ou le remboursement des frais de mission des élus communautaires dans le cadre de mandats jugés « spéciaux ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **53**

Nombre de suffrages exprimés : **60 – 1 abstention = 59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à la majorité absolue des suffrages exprimés
(1 voix contre de M. François SIMÉONI et 1 abstention de M. Michel CROUZAT).

Pour le Président,
Par délégation,

OLIVIER BERTHELOT
Directeur Général des Services



000 000 0000 0000 0000 00
000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000

000 000 000 000 000 00
000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000